



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies

Question écrite n° 63777

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les intentions du Gouvernement pour éviter la propagation du virus ebola. En effet, dans son dernier bilan, publié le jeudi 28 août, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recense 3 069 cas d'ebola, dont 1 552 décès, dans quatre pays d'Afrique de l'ouest. Attentive à l'extension du phénomène, l'OMS s'attend en outre à plus de 20 000 cas, tout en espérant stopper la progression du virus d'ici à trois mois. L'épidémie s'aggrave encore. On sait désormais qu'elle a fait plus de victimes que toutes les autres combinées en 38 ans. Ainsi, les autorités de ces pays d'Afrique, en lien avec l'OMS et plusieurs pays se mobilisent pour prévenir l'expansion de ce virus qui se transmet à l'homme à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine. Par ailleurs, il n'existe vraisemblablement toujours pas de traitement et de vaccin contre ce virus, sa prise en charge ne repose que sur un traitement symptomatique. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour gérer la transmission de ce virus.

Texte de la réponse

Dès les premiers signalements de la maladie, en mars dernier, la France a assuré l'information de ses ressortissants via les postes diplomatiques concernés et le site Conseils aux voyageurs du MAEDI sur la nature de la fièvre hémorragique Ebola, son mode de transmission et les mesures de prévention de la contagion. Face à l'aggravation de l'épidémie, la France a renforcé à deux reprises sa posture de prévention : le 1er août en recommandant aux voyageurs de suspendre les déplacements non essentiels en Guinée, en Sierra Leone, au Liberia et au Nigéria ; puis le 27 août en invitant les ressortissants résidant en Sierra Leone et au Libéria à quitter provisoirement ces pays si leur présence n'y était pas indispensable. Le rappel de ses volontaires internationaux a également été décidé. Des mesures d'information et de prévention ont été prises au Lycée Albert Camus de Conakry. La mise en place de ce dispositif a permis à la rentrée des classes de se dérouler dans de bonnes conditions. En liaison étroite avec les ministères de la santé et de la défense, le MAEDI s'est assuré de la disponibilité d'une capacité nationale de transport médicalisé dans l'hypothèse d'une contamination de ses compatriotes par le virus. Répondant à un objectif d'évacuation le plus tôt possible après le signalement d'une exposition à la contamination, ou après l'apparition des premiers symptômes, le dispositif d'Etat repose sur la mise en place d'un avion médicalisé par le ministère de la défense, avec les personnels et l'équipement (caisson d'isolement). A l'arrivée en France, les patients seront dirigés vers l'hôpital d'instruction des armées de Bégin, ou vers l'un des neuf établissements de santé de référence répartis entre les régions françaises comme ce fut le cas lors du rapatriement de notre compatriote infirmière de MSF, contaminée au Liberia. La France est par ailleurs fortement engagée dans la mobilisation internationale pour combattre l'épidémie. Dès son apparition, la France a fourni de l'expertise aux autorités guinéennes dans le domaine de la santé publique, de l'analyse biologique et de l'appui au diagnostic, via le ministère de la santé et l'Institut Pasteur. Un soutien financier a été accordé par le MAEDI à la Croix-Rouge française pour soutenir ses actions en Guinée forestière sur la gestion des inhumations. Un laboratoire mobile de haute sécurité, EUWAM Lab, financé par la Commission européenne,

est en voie d'établissement par l'Inserm, en lien avec l'Institut Pasteur, la Fondation Mérieux et France Expertise internationale. La France a annoncé le 22 octobre un plan d'action global pour la lutte contre l'épidémie en Guinée, mobilisant des financements supérieurs à 100 M€. Ce plan prévoit la formation en France et en Guinée des personnels soignants engagés contre Ebola, dans des centres de formation dédiés ; la mise en place d'un centre de traitement Ebola à l'épicentre de l'épidémie, dans une zone difficile d'accès (Macenta) et la préparation de deux nouveaux centres que la France voudrait armer de soignants venus de pays partenaires ; l'ouverture sur place d'une structure hospitalière dédiée au personnel soignant contaminé par le virus ; la participation au mécanisme européen d'évacuation des personnels humanitaires internationaux contaminés, dont le principe a été décidé au Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne du 20 octobre 2014. Il s'agit là d'un élément clé pour encourager les soignants à se rendre dans les pays touchés. La France mobilise tous les moyens à sa disposition pour permettre la mise en oeuvre de ce plan d'action dans les délais les plus rapides.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63777

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7496

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10214